

*Il re e le sue lingue.  
Comunicazione e imperialità*

*Le roi et ses langues.  
Communication et impérialité*

a cura di  
Fulvio Delle Donne, Benoît Grévin



Imperialiter

*Direzione scientifica*

Fulvio Delle Donne (Univ. Basilicata); Bernardo J. García García (Univ. Complutense Madrid); Benoît Grévin (CNRS/EHESS, CRH); Corinne Leveleux-Teixeira (Univ. Orléans); Yann Lignereux (Univ. Nantes); Francesco Panarelli (Univ. Basilicata); Annick Peters-Custot (Univ. Nantes).

Tutti i testi pubblicati sono vagliati, secondo le modalità del “doppio cieco” (*double blind peer review*), da non meno di due lettori individuati nell’ambito di un’ampia cerchia internazionale di specialisti.

In copertina: Petrus de Ebulo, *De rebus Siculis Carmen*, Bern Burgerbibliothek, Codex 120 II, c. 101r (dettaglio della cancelleria trilingue della Palermo normanna: *Notarii Greci - Notarii Saraceni - Notarii Latini*)

*Il re e le sue lingue*  
*Comunicazione e imperialità*

*Le roi et ses langues*  
*Communication et impérialité*

a cura di

Fulvio Delle Donne, Benoît Grévin



Basilicata University Press

Il re e le sue lingue: comunicazione e imperialità = Le roi et ses langues: communication et impérialité / a cura di Fulvio Delle Donne, Benoît Grévin. – Potenza: BUP - Basilicata University Press, 2023. – 176 p.; 24 cm. – (Imperialiter; 2)

ISSN: 2785-7905

ISBN: 978-88-31309-20-2

940.1 CDD-23

© 2023 BUP - Basilicata University Press

Università degli Studi della Basilicata

Biblioteca Centrale di Ateneo

Via Nazario Sauro 85

I - 85100 Potenza

<https://bup.unibas.it>

Published in Italy

Prima edizione: febbraio 2023

Gli E-Book della BUP sono pubblicati con licenza

Creative Commons Attribution 4.0 International

## SOMMARIO

|                                                                                                                                                                                                                       |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Benoît Grévin, <i>Le roi de langues et l'empereur. Y a-t-il eu un modèle «impérial» de gestion linguistique au bas Moyen Âge et à l'époque moderne (1100-1700/1792)?</i> .....                                        | 7   |
| Guido Cappelli - Fulvio Delle Donne, <i>Considerazioni sul Latino come lingua imperiale (secc. XII-XVI)</i> .....                                                                                                     | 31  |
| Lars Boje Mortensen, <i>L'auto-rappresentazione imperiale nella letteratura occidentale (1050-1200 ca.)</i> .....                                                                                                     | 51  |
| Benoît Grévin, <i>Ampleur et limite d'une impérialisation: les modèles rhétoriques impériaux et leurs réemplois royaux en Europe occidentale et centrale (fin XIII<sup>e</sup>-début XV<sup>e</sup> siècle)</i> ..... | 69  |
| Annick Peters-Custot, <i>Langue(s) d'empire et langue(s) impériale(s) dans le royaume Hauteville de Sicile</i> .....                                                                                                  | 105 |
| Aude Mairey, <i>Langues et impérialité seconde dans les îles Britanniques à la fin du Moyen Âge</i> .....                                                                                                             | 123 |
| Benjamin Landais, <i>Langues de gouvernement et gouvernement des langues: l'allemand face aux langues 'nationales' dans les confins orientaux de la monarchie habsbourgeoise au XVIII<sup>e</sup> siècle</i> .....    | 147 |
| <i>Gli Autori</i> .....                                                                                                                                                                                               | 175 |

BENOÎT GRÉVIN

*Le roi de langues et l'empereur.*

*Y a-t-il eu un modèle «impérial» de gestion linguistique  
au bas Moyen Âge et à l'époque moderne (1100-1700/1792)?*

*King of language, emperor of language. Was there an Imperial Model for linguistic Policies during the Early/Late Middle Ages and the early Modern Period (1100-1700/1792)?*

*Abstract:* This introductory essay aims at precisising the limits and conditions of an inquiry on the «imperial dimension» of the linguistic politics and communication strategies of royal and princely powers across late medieval and early modern Europe, by pointing to some counterintuitive truths, and avoiding anachronistic conceptions, such as the idea of a planned linguistic program conceived to affect the entire population of a State before the contemporary area. One draws the attention to the fact that the existence of an Imperial political construction did not necessarily mean the enhancement of a unique Imperial language, and that medieval and early modern kingdoms were rarely dominated by a unique «proto-national» language. The fluidity of linguistic strategies, including the recourse to Imperial Latin, as well as other prestigious «referential» languages, and their interaction with a variety of vernacular languages, lets the door open to a vast array of inquiries concerning different case studies.

*Keywords:* Latin; communication strategies; vernacular languages; polyglossia

En 1548, le prince Philippe d'Espagne, futur Philippe II, investi du Milanais et des Pays-Bas que l'on commençait à appeler espagnols par son père Charles-Quint, organisa un voyage d'apparat vers la «basse Allemagne» (c'est-à-dire les Pays Bas...) pour faire une entrée solennelle dans ses nouvelles possessions<sup>1</sup>. Un

<sup>1</sup> Six des sept contributions de ce volume, dont cet article introductif, ont pour origine des communications du colloque «El rey y sus lenguas. Comunicación y imperialidad / Le roi et ses langues. Communication et impérialité», Casa de Velázquez, Madrid, 24-26 octobre 2018, colloque

courtisan et érudit espagnol, Juan Christóval Calvete de Estrella, a laissé une fastueuse description des «entrées» majestueuses qui, depuis le départ de Barcelone jusqu'à la réception dans les grandes villes de Flandres, ponctuèrent ce voyage placé sous le signe d'une impérialité aussi omniprésente que seconde<sup>2</sup>: *El felicísimo viaje del muy alto y muy poderoso príncipe don Phelippe*, paru en 1549<sup>3</sup>. Philippe n'était pas empereur et n'allait pas le devenir, mais il concentrait en lui un ensemble éclatant de légitimités impériales: fils d'empereur, porteur des charismes délégués par son père, il était aussi l'héritier d'un Empire *sui generis*, en phase de consolidation, la monarchie espagnole à laquelle était désormais bien arrimée l'idée d'une dimension impériale, une génération après les phases les plus spectaculaires des conquêtes amérindiennes. Enfin, il devenait alors prince de différents territoires «impériaux», le Milanais et les Flandres, notamment, dont le statut juridique contesté durant les décennies précédentes n'empêchait pas la valorisation idéologique comme autant de fragments d'Empire.

Dans la description des voyages rédigée en castillan, la dimension linguistique est omniprésente. Les chambres de rhétorique ou sociétés érudites locales avaient préparé pour chaque entrée une kyrielle d'inscriptions destinées à orner les parades, processions, et arcs de triomphe caractéristiques de ces choréographies éphémères du pouvoir qu'étaient les «entrées royales». Dans toutes les villes sans exception, le latin, toujours doublé dans les pages de ce volume de sa traduction en espagnol, se taille, sous

inscrit dans le programme du réseau des EFE «Imperialiter», pour lequel je renvoie à la note suivante.

<sup>2</sup> Le concept d'«impérialité seconde», élaboré par Annick Peters-Custot, et à la base du programme de recherche *«Imperialiter. Le gouvernement et la gloire de l'Empire à l'échelle des royaumes chrétiens (XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)»*, vise à décrire les formes d'impérialité qui ne dérivent pas d'une légitimité impériale directe, mais de la reprise par un pouvoir médiéval ou moderne de traits impérialisants. On renvoie, pour la définition et description de ce concept, à A. Peters-Custot: «Le royaume normand de Sicile, cas d'école de l'impérialité royale?», dans le prochain dossier de la collection *Imperialiter*, issu de la publication des actes des journées d'études d'Oxford (juin 2018): *Stratégies et rythmes de l'impérialité* (publication prévue début 2023).

<sup>3</sup> Cfr. la réédition récente, Juan Christóval Calvete de Estrella, *El felicísimo viaje del muy alto y muy poderoso Príncipe don Phelippe*, estudios introductorios de J. L. Gonzalo Sánchez-Molero, J. Martínez y Santiago Fernández Conti, A. Álvarez-Ossorio Alvariano, F. Cecha, cur. P. Cuneca, Madrid 2001.

forme de poèmes panégyriques ou allégoriques, la part du lion. C'est la langue «impériale», utilisée à Gênes<sup>4</sup> et à Milan<sup>5</sup>, à Bruxelles<sup>6</sup> et à Rotterdam<sup>7</sup>. Dans plusieurs villes du Nord, toutefois, ce monolinguisme apparent, parfois tempéré par l'apparition du grec, se change en un plurilinguisme qui prend parfois des dimensions remarquables. On ne s'étonne guère qu'à Louvain, dans l'ambiance multilingue des Pays-Bas du Sud, qualifiés de Gaule Belgique, les poèmes aient été écrits à la fois en latin, en français et en flamand<sup>8</sup>. Mais que dire quand on constate qu'à Gand, c'est non seulement le latin, le français et le flamand qui ont été employés, mais également l'hébreu, le grec, l'italien, l'allemand et l'espagnol<sup>9</sup>? Les érudits locaux avaient même été jusqu'à exhumer dans les manuscrits des éléments de vieux haut allemand, appelé par eux *lingua francónica antiqua*, pour composer une inscription censée refléter la langue parlée par Charlemagne vers l'an 800<sup>10</sup>.

Nous assistons donc ici à une volonté d'impérialisation linguistique qui conjugue trois registres: 1) un reflet de la domination impériale du futur souverain espagnol à travers l'usage symbolique des différentes langues parlées dans les territoires de sa domination; 2) un reflet de la dimension transcendante de sa

<sup>4</sup> *Ibi*, pp. 42-43, 50-54.

<sup>5</sup> *Ibi*, pp. 60-78.

<sup>6</sup> *Ibi*, pp. 169-176.

<sup>7</sup> *Ibi*, pp. 471-473.

<sup>8</sup> *Ibi*, pp. 156-168.

<sup>9</sup> *Ibi*, pp. 182-201.

<sup>10</sup> *Ibi*, pp. 195-196: «Tenía en la cumbre del frontispicio dos grandísimos grifos, las alas tendidas, las manos levantadas con los bastones de Borgoña y en medio d'ellos la imperial corona, y en el tímpano d'él, en lengua francónica antigua (que es la que usó Carlo Magno y agora, si no es en libros antiguos de historias, no se halla) avía este letrado de una parte y de otra, en el qual compara los franceses en el ánimo y esfuerço a los romanos y dize: Thie furist ist gotes bilidi, / salige sint mandt ware wanta thie bisizzent erda/ sie sint so sama kuani. / selpsio thio romani./ Zi wafane snelle / So sint thie tegan alle. Salige sint thie thar sint miltherze wanta / Sie folgent militidum. Que quiere dezir: El Príncipe, que es ymagen de Dios, defiende al pueblo en felicidad, porque possee y es señor de la tierra, y assí con él todos tienen ánimo y osadía aun contra romanos, y ármanse tan valerosamente, que pueden sustentarse contra todos. Bienaventurados los que entre ellos son de ánimos esforçado porque con promptitud a su Príncipe sigan».

légitimité à travers l'utilisation de trois langues dont deux ont ou ont eu une dimension impériale (le latin et le grec), mais qui, surtout, sont sacrées, car associées aux fondements religieux de sa légitimation, les langues de la Bible et de la Croix; 3) enfin, une mise en abîme des fondements historiques de ce pouvoir impérial par l'exhumation d'un idiome censément lié à l'un des fondateurs de la légitimité impériale occidentale, Charlemagne, que l'on fait littéralement parler dans ce qui est présenté comme sa langue maternelle, sous le nom de «vieux franconien». La symbolisation de la plénitude linguistique se déploie donc à la fois dans l'espace et dans le temps, dans les dimensions de l'humanisme et dans celle des savoirs chrétiens, enfin, déjà, dans une philologie qui annonce nos tentatives de reconstituer les cultures linguistiques du passé.

Il n'y a pourtant rien d'évident pour l'historien derrière cette démonstration de puissance linguistique. Pourquoi utiliser une seule langue à Gênes, ville qui avait vu dès 1516 la publication du premier psautier quintilingue latin-hébreu-arabe-grec-araméen sous la plume d'Agostino Giustiniani<sup>11</sup>, et huit idiomes à Gand, qui n'était certainement pas plus cosmopolite que la cité ligurienne? Chaque témoignage de jeu linguistique associé au pouvoir dans les cultures traditionnelles doit être interrogé pour ce qu'il est: un défi sans cesse renouvelé à nos capacités de modélisation, même quand c'est la langue «attendue» qui se présente à travers les textes.

L'historien du XXI<sup>e</sup> siècle intéressé par la question de dynamiques linguistiques, ou sociolinguistiques, au bas Moyen Âge et à l'époque moderne, a en effet appris à se méfier des reconstitutions trop simplistes de ces histoires de langue. L'histoire romantique, puis positiviste, courant au même rythme que la constitution des idéologies nationales modernes, se révélait souvent incapable de comprendre les mécanismes de l'«économie linguistique du passé», obnubilée qu'elle était par la construction d'États-Nations presque toujours associés à une idéologie d'unification linguistique (et, pourrait-on ajouter, d'Empires placés sous le signe du rayonnement d'une langue: anglais, français, espagnol, por-

<sup>11</sup> Cfr. Agostino Giustiniani, *Psalterium, Hebraeum, Graecum, Arabicum et Chaldaicum, cum tribus latinis interpretationibus et glossis*, Genova 1516 (dit *Psalterium octaplum* à cause de ses trois traductions latines et de ses gloses).

tugais...). On ne pouvait ainsi, à l'époque de Ferdinand Brunot, le grand historien du français sous la Troisième République, architecte d'une colossale *Histoire de la langue française*<sup>12</sup>, imaginer l'histoire du français médiéval et moderne que comme celle d'une ascension d'abord lente, puis triomphale, vers son statut de langue de l'État-nation. Ces volumes exploraient certes déjà la dimension «internationale» du français. C'était toutefois sous la forme d'un rayonnement partant implicitement du royaume, qui empêchait de le considérer comme ce qu'il fut au Moyen Âge: une langue suprarégionale et polycentrique, utilisée aussi bien en Angleterre et en Italie qu'en France, sans être automatiquement associée à l'État royal des Capétiens et des Valois. Dans cette histoire du français, «langue du roi», il y avait relativement peu de place pour une réflexion sur la dimension, ou la non-dimension impériale d'une langue royale, sauf à voir dans l'avènement du français classique louis-quatorzien une sorte d'apothéose quasi-impériale d'une langue en majesté.

Les clichés ont la vie dure, et poser l'équivalence entre royaume et langue nationale reste une tentation, mais cette équivalence est en général fautive dans la longue durée des époques qui nous concernent (bas Moyen Âge-époque moderne). En plein XVIII<sup>e</sup> siècle, en France, les anecdotes contenues dans les recueils de Chamfort et de ses contemporains attestent ainsi que la guerre entre le latin et le français comme langues de prestige continue à travers le débat sur les inscriptions monumentales. C'est la preuve que quelque chose se joue encore, quelques années avant la Révolution, dans la dialectique entre la vieille langue impériale et son plus jeune rival, ou reflet<sup>13</sup>. À l'autre extrémité de l'arc chro-

<sup>12</sup> F. Brunot, *Histoire de la langue française des origines à 1900, tome 1. De l'époque latine à la Renaissance*, Paris 1933 (quatrième éd. revue et augmentée). Cette synthèse ambitieuse explore la dimension internationale du français médiéval (cfr. pp. 477-415, «Le français à l'étranger»), mais cette dimension n'y est comprise que comme une émanation de la culture française à l'étranger, non comme l'usage polycentrique d'une langue des différentes variétés d'une langue de culture européenne.

<sup>13</sup> *Œuvres complètes de Chamfort*, Paris 1812, t. II, *Caractères et anecdotes*, p. 211: «On parloit de la dispute sur la préférence qu'on devoit donner, pour les inscriptions, à la langue latine ou à la langue française. Comment peut-il y avoir une dispute sur cela, dit M. B....? – Vous avez bien raison, dit M. T. ...? – Sans doute, reprit M. B.... c'est la langue latine, n'est-il pas vrai? – Point du tout, dit M. T. ..., c'est la langue française».

nologique du projet «Imperialiter», la naissance de la grande littérature courtoise de langue d'oïl semble devoir plus à l'impulsion de la cour anglo-normande des premiers Plantagenêts qu'à l'embryon de l'État royal capétien<sup>14</sup>. Et l'on sait aujourd'hui, après les études de Serge Lusignan, que l'ascension du français en tant que langage administratif royal aux dépens du latin n'a pas été continue, mais qu'elle fut au contraire l'objet de batailles idéologiques qui ont laissé des traces. Une première francisation de la chancellerie royale française, dans les années 1330 et 1340, fut ainsi violemment arrêtée à l'avènement du roi Jean II le Bon, en 1351, qui opéra un retour intégral au latin, et c'est seulement dans les années 1365-1380 que le français recommença sa progression pour devenir majoritaire, mais non monopolistique, dans la production écrite royale au XV<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup>. Il y avait donc eu, au cœur de l'État en cours de structuration, un débat sur la nécessité de maintenir une langue, le latin, liée à une certaine «impérialité linguistique», comme outil de la communication royale, face au français, déjà présenté comme la langue «naturelle» de la majeure partie des habitants du royaume (alors que seuls une moitié de ceux-ci parlaient une variété de français)<sup>16</sup>. Cet usage du français par les souverains Valois était par ailleurs lui-même non exclusif d'autres usages de majesté, la langue ayant pu être utilisée en contexte impérial par un empereur francophone aussi bien au Moyen Âge (ce fut le cas du Luxembourgeois Henri VII) qu'à l'époque moderne, avec Charles Quint, ou, dans un contexte semi-privé de langue de cour, avec les Habsbourg-Lorraine au XVIII<sup>e</sup> siècle. Est-il enfin nécessaire de dire qu'une grande partie des malentendus concernant la gestion des langues dans les monarchies du bas Moyen Âge et de l'époque moderne tient à la confusion entre l'étude des politiques linguistiques supposées ou attestées, ciblées, parfois très volontaristes, mais qui ne concernaient que certains aspects de l'administration, de la représentation, du langage de cour, de la gestion du fait religieux, des échanges diplomatiques, des échanges littéraires, d'une part, et une volonté d'uni-

<sup>14</sup> Cfr. sur ce point S. Lusignan, *La langue des rois au Moyen Âge. Le français en France et en Angleterre*, Paris 2004, pp. 161-162.

<sup>15</sup> *Ibi*, pp. 105-152.

<sup>16</sup> Cfr. S. Lusignan, 'François est profitable et latin est préjudiciable': l'enjeu d'un conflit entre le village de Saint Albain et le chapitre de Mâcon, in *Retour aux sources. Textes, études et documents d'histoire médiévale offerts à Michel Parisse*, Paris 2004, pp. 795-801.

formisation linguistique globale qui a difficilement pu exister avant l'époque contemporaine, d'autre part? Sous l'Empire Romain, dans la Castille d'Alphonse X, dans la France de Louis XIV, dans la Sicile des rois normands, dans l'Empire des Plantagenêt, le pouvoir prêtait certainement attention aux langues dans certains de leurs aspects, et notamment dans le cadre de la communication étatique, mais *jamais* avec l'idée de les imposer dans la communication quotidienne de l'ensemble des populations, comme des symboles irréductibles d'un État-nation ou d'une construction impériale<sup>17</sup>. L'idée que la gestion linguistique d'un territoire doit descendre jusqu'aux usages les plus personnels à travers une scolarisation intégrale des habitants est contemporaine, sa réalisation, difficilement concevable avant l'ère de la communication de masse.

Si nous avons gagné en prudence quant à la nécessité d'appréhender les mécanismes de gestion des langues par les pouvoirs médiévaux et de la première modernité, il nous faut aborder une enquête sur l'impérialisation possible des idéologies linguistiques médiévales et de la première modernité par une série d'interrogations d'autant plus variées qu'elles recoupent un ensemble

<sup>17</sup> Sur la gestion linguistique de leur communication étatique par les souverains normands de Sicile au XII<sup>e</sup> siècle, cfr. A.-L. Nef, *Conquérir et gouverner la Sicile islamique aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles*, Rome 2011, chapitre «Les langues du roi», pp. 71-113. Sur l'utilisation comme langues de la communication étatique du latin et du français d'Angleterre (anglo-normand) par les Plantagenêt aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, cfr. S. Lusignan, *Communication in the Later Plantagenet Empire: Latin and Anglo-Norman as Regal Languages*, in *The Plantagenet Empire, 1259-1453. Proceedings of the 2014 Harlaxton Symposium*, cur. P. Crooks, D. Green, W. Mark Ormrod, Donington 2016 (Harlaxton Medieval Studies XXVI, n. s.), pp. 273-289. Sur le plurilinguisme à la cour d'Alphonse X de Castille et sur sa gestion linguistique, cfr. J. M. García Martín, *Condicionamientos de la 'política lingüística' de Alfonso X*, in *Atti del XXI Congresso Internazionale di Linguistica e Filologia Romanza*, cur. G. Ruffino, IV, Tübingen 1998, pp. 419-430; Gerold Hilty, *El plurilingüismo en la corte de Alfonso X el Sabio*, in *Actas del V congreso internacional de historia de la lengua española*, cur. M. T. Echenique E.-J. Sánchez Mendez, Madrid 2010, pp. 207-220. Sur la politique linguistique du gouvernement de Louis XIV, cfr. H. van Goethem, *La politique des langues en France, 1620-1804*, «Revue du Nord», 281 (1989), pp. 437-460, (en partie daté, et utilisant des concepts parfois anachroniques, tels que «nationalisme», mais avec des références utiles).

de problèmes complexes. Il ne s'agit en effet pas seulement de savoir s'il a existé une ou plusieurs imitations royales de politiques linguistiques et stylistiques impériales ou à vocation impériale durant la période concernée, et de préciser certaines inflexions là où nous pouvons mettre de telles politiques en évidence. Il faut également comprendre, d'une part, ce que l'on entend par politique impériale linguistique, ou «langage impérial», et d'autre part, s'il a existé une réelle différence entre des «langues royales» et des «langues impériales», en d'autres termes, si le jeu d'échelles entre une dimension royale et une dimension impériale implique un changement de dimension linguistique. Or le concept de langue impériale est loin d'être une évidence.

L'idée qu'un empire doive automatiquement être associé à une langue est en effet une contrevérité. Une domination aussi universelle que l'empire mongol au XIII<sup>e</sup> siècle n'est associée à la promotion de la langue mongole que de manière marginale (quoique l'impact du mongol n'ait pas été négligeable en Iran, par exemple, et que l'on trouve des traces de son étude comme langue de prestige impérial dans des lieux aussi excentrés par rapport à l'espace et au temps de la domination mongole que le Yémen du second XIV<sup>e</sup> siècle<sup>18</sup>). Le petit nombre de locuteurs du langage impérial, le fait que leur langue n'ait pas été une langue de prestige écrite avant le XIII<sup>e</sup> siècle, et qu'elle se soit trouvée en contact avec de nombreux concurrents prestigieux à l'intérieur de l'Empire (chinois classique, persan...) a contribué à cette relative relégation. Dans l'Empire romain, le latin domine administrativement et politiquement (au moins à l'ouest), tout en voyant son prestige balancé par le grec, non seulement dans la partie orientale de l'Empire, où il est omniprésent, mais même un peu partout, en tant que modèle culturel. Les populations locales continuent par ailleurs pendant longtemps de parler leurs langues, malgré les progrès de la romanisation. L'étroitesse des liens entre la latinité et l'Empire romain deviendra paradoxalement un leitmotiv idéologique *post mortem*, défendu dans une lettre fameuse

<sup>18</sup> Cfr. sur ce point *The King's Dictionary. The Rasulid Hexaglot*, cur. P. B. Golden, Leiden-Boston-Köln 2000, pp. 25-48, contextualisation des conditions de création d'un lexique arabe-arménien-grec-mongol-persan-turc rédigé au Yémen dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, édité dans cet ouvrage.

adressée par le pape Nicolas I<sup>er</sup> à l'empereur byzantin Michel, lequel niait en 865 l'association de l'Empire romain au latin et demandait l'emploi du grec, seule langue impériale, par la papauté dans sa correspondance<sup>19</sup>. Il y a donc bien eu parfois idéologisation du rapport entre la langue et l'Empire, mais cette idéologisation ne s'est pas toujours faite sur des bases simples, et rarement en termes de monolinguisme.

Le document le plus fameux concernant l'idéologie linguistique du Saint Empire médiéval, institution se pensant comme la continuation directe de l'Empire romain et la seule détentrice théorique de la légitimité impériale dans l'Occident latin, est certainement la partie de la bulle d'or de Charles IV de Luxembourg dans laquelle il précise les conditions d'éducation des futurs princes-électeurs, en soulignant qu'ils doivent dominer à la fois le latin, l'allemand, le slave (un terme générique, indiquant que l'on pensait encore en Bohême vers 1350 aux idiomes slaves occidentaux comme à un ensemble de variantes peu différenciées d'une langue unique), enfin l'italien<sup>20</sup>. Ce schéma fascinant, qui place le latin en position dominante, projette en quelque sorte l'universalisme impérial dans les trois dimensions linguistiques majeures de l'Empire (langues germaniques, romanes, slaves<sup>21</sup>) et d'une bonne partie de l'Europe. Il fournit l'exemple d'un modèle de gestion polyglossique idéalisé, dont la mise en pratique est pour l'essentiel restée lettre morte en dehors de la Bohême des Luxembourg. Il arrive d'ailleurs souvent, dans l'histoire médiévale et moderne, que les projections d'idéaux linguistiques correspondent plus à

<sup>19</sup> Sur cet échange fameux, cfr. M. Banniard, *Viva voce. Communication écrite et communication orale du IV<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle en Occident latin*, Paris 1992, pp. 545-546.

<sup>20</sup> Cfr. sur ce point J.-P. Monnet, *Charles IV. Un empereur en Europe*, Paris 2020, p. 73. Texte original dans *Die goldene Bulle Kaiser Karls IV. vom Jahre 1356*, cur. W. D. Fritz, Weimar 1971 (MGH Fontes iuris Germanici in usum scholarum separatim editi, 11), p. 90. Sur l'idéologie linguistique impériale à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne, cfr. G. Naegle, *Diversité linguistique, identités et mythe de l'empire à la fin du Moyen Âge*, «Revue française d'histoire des idées politiques», 36 (2012/2), pp. 253-279.

<sup>21</sup> Sur les continuums linguistiques résiduels slaves, germaniques et romans dans l'Europe du XIV<sup>e</sup> siècle, cfr. B. Grévin, *L'Europe des langues au temps de Philippe de Mézières*, in *Philippe de Mézières et l'Europe. Nouvelle histoire, nouveaux espaces, nouveaux langages*, cur. J. Blanchard, R. Blumenfeld-Kosinski, Genève 2017 (Cahiers d'Humanisme et Renaissance, 140).

des tentatives de modéliser une situation donnée qu'à de véritables programmes performatifs. C'est ainsi que, aux marges de l'espace européen, mais au centre de l'Islam de la «seconde grandeur», les lettrés ottomans inventèrent au XVI<sup>e</sup> siècle le concept d'ottoman, entendu comme une langue parfaite, mélange harmonieux de turc, de persan et d'arabe, qui symbolisait efficacement l'unicité culturelle de l'Empire et de l'Islam qu'il était censé englober<sup>22</sup>. Or cette invention n'a fait que rationaliser après coup la création progressive d'un turc anatolien (et balkanique) islamisé qui s'était peu à peu chargé en lexique d'origine persane et arabe dans la longue durée du bas moyen Âge, avant de se changer en langue de prestige impériale à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Le modèle linguistique ainsi élaboré magnifiait donc une réalité préexistante en l'idéalisant: l'ottoman était bien lexicalement une langue triple. Grammaticalement, son fonctionnement restait celui d'une langue turque, même si elle était coupée par sa sophistication de la langue populaire, et si nombre de ses outils stylistiques étaient influencés par l'arabe classique et le persan. Il s'agissait d'une trouvaille de génie pour compenser l'infériorité sociolinguistique persistante du turc, dominé par l'arabe référentiel de l'Islam, et par le persan, langue courtoise depuis des siècles, en le parant des prestiges des deux idiomes qui l'avaient façonné.

Avec cette évocation d'une langue artificialisée, on peut suggérer à quel point la dimension linguistique de la communication impériale doit être étudiée selon des catégories qui font leur part à des conceptions linguistiques différentes de celles du monde contemporain. La langue impériale de l'Occident, pendant une grande partie du Moyen Âge et, jusqu'à un certain degré, qu'il faut discuter, de l'époque moderne, reste le latin, dont l'importance non seulement culturelle mais aussi sociolinguistique est encore régulièrement sous-estimée pour la période 1200-1800<sup>23</sup>. On produit plus de livres en latin qu'en langue moderne dans de

<sup>22</sup> Sur la structure du turc ottoman «impérial», cfr. Ch. Woodhead, *Ottoman Language*, in Id., *The Ottoman world*, London 2011, pp. 143-158.

<sup>23</sup> Sur la persistance du latin comme langage paneuropéen à l'époque moderne, cfr. F. Waquet, *Le latin ou l'empire d'un signe, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris 1999.

nombreux secteurs de l'Europe jusqu'en plein XVII<sup>e</sup> siècle<sup>24</sup>, et le latin reste la langue de l'expression politique solennelle orale et écrite majeure, dans un bon tiers du continent, vers 1750: dans l'espace polono-lituanien, dans les pays de la couronne de Hongrie (royaume de Hongrie proprement dit, Croatie-Slavonie). Or il s'agit d'une langue non-maternelle, et pensée par nombre de lettrés pendant une partie de la période comme un idiome artificiel, créé par des savants pour suppléer aux carences des langues «naturelles». Fulvio Delle Donne a notamment édité un traité de Biondo Flavio attestant les débats des humanistes du Quattrocento, pour comprendre si les Romains parlaient latin, ou s'il s'agissait déjà dans l'antiquité d'une langue de culture seconde (querelle moins étonnante qu'il n'y paraît, si l'on se souvient que le latin classique cicéronien était fort éloigné de la langue quotidienne telle qu'elle est attestée par les inscriptions de Pompéi et d'autres témoignages analogues<sup>25</sup>). On peut d'ailleurs concevoir cette «artificialisation» de la langue, imposant des médiums de la communication étatique différents des parlers pratiqués par les grandes masses de la population, comme une tendance linguistique profonde des cultures étatiques prémodernes et modernes. Les langages étatiques issus des langues romanes (ou germaniques) ne furent pas la continuation «naturelle» des variétés parlées dans leurs aires de diffusion. On construisit, avec des rythmes chaque fois différents, un castillan, un français, un anglais de gouvernement en les latinisant et en les éloignant des langages du quotidien pour leur donner, par des recettes orthographiques, étymologiques, sémantiques et stylistiques, une plus ou moins grande aura de latinité<sup>26</sup>. Et que dire de la récupération, à la marge, mais parfois plus centrale qu'il n'y paraît, du grec antique ou de l'hébreu, et dans certains cas (comme le cas ibérique,

<sup>24</sup> Sur le passage graduel du latin aux langues modernes et le développement de la production imprimée en langue vernaculaire entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle, cfr. E. Buringh-J. Luiten Van Zanden, *Charting the 'Rise of the West': Manuscripts and printed Books in Europe, a Long-Term Perspective from the Sixth through Eighteenth Centuries*, «Journal of Economic History», 69/2 (2009), pp. 409-445, et P. Burke, *Languages and Communities in Early Modern Europe*, Cambridge 2004.

<sup>25</sup> Cfr. Blondus Flavius, *De verbis romanae locutionis*, ed. F. Delle Donne, Roma 2008 (Edizione nazionale delle opere di Biondo Flavio, 1).

<sup>26</sup> Sur la rétrolatinisation du français de chancellerie au XIV<sup>e</sup> siècle, cfr. Lusignan, *La langue des rois* cit., pp. 132-153.

ou sicilien), de l'arabe, dans les discours de légitimation linguistique de différents pouvoirs européens<sup>27</sup>?

La pensée impériale de la langue se serait donc structurée, dans l'Europe du bas Moyen Âge et de la première modernité, à travers une dialectique complexe entre 1) une langue référentielle (dans le sens où elle formait la référence grammaticale, religieuse, stylistique ultime) dominante, le latin, 2) d'autres langues référentielles qui pouvaient intervenir pour des raisons de contacts avec d'autres aires ou de prestige religieux ou culturel hérité (grec classique, hébreu, arabe classique), 3) et un ensemble de langues parlées sur les territoires concernées, et qui furent parfois élaborées assez tôt en langues «courtoises», voire en langues «proto-nationales», susceptibles d'être plus ou moins étroitement associées à une construction politique, pour des raisons qui varient au gré des configurations sociolinguistiques. Dans l'Empire, qui devenait peu à peu «germanique» dans sa nomenclature, l'allemand sous diverses formes, mais surtout sous celle du haut allemand, devint assez tôt une alter-langue de l'impérialité employée dans l'expression politique, sans jamais détrôner totalement le latin, et sans non plus chasser l'usage noble, dans certains contextes et à certaines époques, d'autres idiomes (comme le toscan et le français, en tant que langues de cour complémentaires dans l'Autriche

<sup>27</sup> Cfr. pour le XV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle le rôle de la promotion de l'étude du grec, mais aussi de l'hébreu, voire de l'arabe dans les cours de l'Italie puis de l'Europe renaissante, illustré par l'appui apporté par Frédéric III de Montefeltro, duc d'Urbino (mais aussi par la cour papale) aux entreprises de traduction de l'arabe en latin de l'humaniste Flavius Mithridate (ms. Urb. Lat; 1384 de la Bibliothèque Vaticane, avec traduction de deux sourates du Coran et exposition d'un projet de Coran quadrilingue arabe-hébreu-araméen-arabe), pour lequel voir A. M. Piemontese, *Guglielmo Raimondo Moncada alla corte di Urbino*, in *Guglielmo Raimondo Moncada alias Flavio Mitridate. Un ebreo converso siciliano*. Atti del Convegno Internazionale Caltabellotta (Agrigento) 23-24 ottobre 2004, cur. M. Perani, Palermo 2008, pp. 151-171. Le soutien à l'enseignement du grec, de l'hébreu, de l'araméen et de l'arabe, considérés comme langues «référentielles» en tant que vecteurs religieux, scientifiques et philosophiques, passe de la papauté et de l'Église en général au XIII<sup>e</sup>-début XV<sup>e</sup> siècle (institution théorique de *studia* enseignant le grec, l'hébreu, l'araméen et l'arabe au concile de Vienne de 1312) aux États royaux et princiers au XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle (fondation du collège de France par François I<sup>er</sup> en 1530, orienté vers l'enseignement de l'hébreu, du grec, puis des langues orientales), non sans tensions.

des XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>28</sup>). Dans les royaumes du bas Moyen Âge, l'usage du latin se présentait à chaque fois en combinaison avec un ensemble de langues modernes qui apparaissaient dans des situations de compétition mouvante, situations qui ne se clarifieraient pas radicalement dans plusieurs des différents espaces européens avant le XIX<sup>e</sup> siècle. Le cas de l'Angleterre, depuis l'Empire des Plantagenêt jusqu'à celui des premiers Hanovre, est fameux. Là encore, les historiens de la dernière génération ont œuvré à déconstruire une histoire trop simple d'ascension de l'anglais détrônant le français, pour rétablir la complexité d'un trilinguisme résistant par bien des aspects, jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, voire jusqu'en pleine modernité. A la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, il existait en Angleterre trois langues du roi, le latin, le français et l'anglais. Serge Lusignan a pu avancer que l'usage du latin était lié à une volonté de prestige ou de mimésis impériale, tandis que le français était la langue royale héritée par excellence, alors que l'anglais était, peut-être, surtout, la langue de la *natio/lingua*, anglaise, parfois mise en avant pour des raisons symboliques, mais dans les faits longtemps dominée, au moins au niveau de la communication juridique et politique<sup>29</sup>. Il faudrait également prendre en compte la riche réflexion insulaire concernant le rôle des langues celtes, encore très vivantes vers 1600, et l'exhumation par les

<sup>28</sup> Sur l'allemand, le latin et la pensée impériale de la langue aux XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles, cfr. Naegle, *Diversité linguistique* cit. Malgré le poids symbolique du latin comme «langue impériale», l'allemand s'impose comme une langue alternative du pouvoir royal/impérial dès le XIII<sup>e</sup> siècle face au latin dans le royaume de Germanie, ce qui s'explique en partie par sa littérisation très précoce (dès la fin du IX<sup>e</sup> siècle) qui facilite cette transition. Il n'y a pas toutefois d'exclusivité radicale de son emploi comme langue vernaculaire royale/impériale du *regnum* vers 1310, la communication écrite à la cour de l'empereur Henri VII de Luxembourg, francophone, s'étant par exemple effectuée à la fois en latin, en allemand et en français (avec la promulgation d'actes en latin et en allemand, et la confection de divers mémorandums destinés au souverain en français). Cfr. *Constitutiones et acta publica imperatorum et regum*, t. IV, *Inde ab a. MCCXCVIII. usque ad a. MCCCXIII*, Pars 1, ed. J. Schwalm, Hannover-Leipzig 1906 (MGH Legum sectio IV, Constitutiones IV). On rappellera toutefois les garanties données à Charles Quint lors de son élection en 1519, deux siècles plus tard, avec un engagement de n'utiliser que l'allemand et le latin pour la communication officielle dans les parties allemandes de l'Empire, Naegle, *Diversité linguistique* cit., p. 269.

<sup>29</sup> Cfr. Lusignan, *Communication* cit.

lettrés anglais, dès le XVII<sup>e</sup> siècle des monuments en vieil anglais, exhumation qui eut pour corollaire leur exploitation idéologique<sup>30</sup>.

Autre exemple éminemment complexe, la gestion des pratiques et cultures linguistiques dans le royaume de Sicile normande place l'historien devant des apories liées à l'absence d'un métadiscours préservé qui permettrait de comprendre comment s'articulait l'idéologie linguistique sicilienne du XII<sup>e</sup> siècle, dans la mesure où elle a existé et n'a pas constamment changé au fil des règnes. La «Sicile des trois cultures» a été popularisée au point de devenir de nos jours un cliché touristique. Effectivement, la production et la consommation d'écrits rédigés en arabe, en latin, et en grec, parfois réunis sur des supports prestigieux, comme ceux des psautiers ou des praxapostoles bilingues ou trilingues grec-arabe ou latin-grec-arabe<sup>31</sup>, semble attester jusqu'à un certain point une volonté de symboliser un équilibre linguistique labile, qui se modifie au cours du XII<sup>e</sup> siècle pour aboutir dans l'île à l'environnement plus latinisé du XIII<sup>e</sup> siècle (la partie continentale du royaume de Sicile, malgré des populations grecques résiduelles, étant à nette prédominance latine/romane dès l'époque de l'installation des Normands, sauf l'extrême sud de la Calabre et de la Pouille<sup>32</sup>). Certains aspects cruciaux des cultures linguistiques du royaume ne nous ont été transmis qu'indirectement. La langue dont le pseudo-Falcandus dit qu'elle était indispensable pour avoir ses entrées à la cour dans la décennie 1160 n'était ni le latin, ni l'arabe, ni le grec, ni même une variété d'italien, mais

<sup>30</sup> Sur l'étude idéologiquement motivée du vieil anglais dans l'Angleterre élisabéthaine et son utilisation dans la création d'une identité impériale anglaise au XVI<sup>e</sup> siècle, cfr. R. Brackmann, *The Elizabethan Invention of Anglo-Saxon England: Laurence Nowell, William Lambarde and the Study of Old English*, Cambridge 2012.

<sup>31</sup> Cfr. sur ces artefacts, cfr. P. Degni, *Multilingual Manuscripts in Norman Sicily*, in *Multilingual and Multigraphic Documents and Manuscripts of East and West*, cur. G. Mandalà, I. Pérez Martín, Piscataway 2018 (Perspectives on Linguistics and Ancient Languages, 5), pp. 179-206.

<sup>32</sup> Sur les rythmes de l'acculturation des populations grecques d'Italie du Sud, cfr. A. Peters-Custot, *Les Grecs de l'Italie méridionale post-byzantine. Une acculturation en douceur*, Roma 2009 (Collection de l'École française de Rome, 420).

le français normand<sup>33</sup>. Les populations parlaient par ailleurs toutes sortes de dialectes romans, non seulement méridionaux mais également lombards, des formes de judéo-arabe, des arabes maghrébins, sans doute également le berbère, le grec médiobyzantin dans des variétés locales...<sup>34</sup> Il n'est pas simple de comprendre jusqu'à quel point cette polyglossie a entraîné des tentatives de gestion politique à visée pragmatique, dans et hors de la cour, et jusqu'à quel point la production de textes ou de traductions de prestige en latin, en grec classique et en arabe ont reflété une volonté de symbolisation «impériale» de la polyglossie sicilienne.

La figure du «roi de langues», invoquée dans le titre du colloque d'octobre 2018 consacré par le programme *Imperialiter* à l'impérialisation de la communication linguistique des royaumes européens dans la longue durée<sup>35</sup>, magnifie les capacités linguistiques de la personne royale. Elle confère au souverain une dimension plurielle évoquant l'impérialité. Cette figure n'est toutefois ni obligée, ni aisée à cerner. Le roi médiéval ou moderne est-il automatiquement un roi de langues? Il l'est souvent, pour des raisons sociolinguistiques. En dehors du français, Louis XIV parle castillan pour des raisons dynastiques, il entend bien l'italien, et partage des compétences difficilement mesurables en latin avec la plupart des souverains catholiques de son temps, ne serait-ce qu'à travers la pratique liturgique<sup>36</sup>. Un Charles XII de Suède, se refusant à utiliser le français qu'il lit pourtant pour des raisons de résistance psychologique à l'ascendance croissante de la langue de Molière, parle latin ou allemand avec ses diploma-

<sup>33</sup> Cfr. Pseudo Ugo Falcando, *De rebus circa regni Siciliae curiam gestis. Epistola ad Petrum de desolatione Siciliae*, ed. E. D'Angelo, Firenze 2014, c. L, p. 257 (Edizione Nazionale dei Testi Mediolatini d'Italia, 36).

<sup>34</sup> Cfr. sur ce point V. von Falkenhausen, *Una Babele di lingue: a chi l'ultima parola? Plurlinguismo sacro e profano nel regno normanno-svevo*, «Archivio storico per la Calabria e la Lucania», 76 (2010), pp. 13-35.

<sup>35</sup> *El rey y sus lenguas. Comunicación e imperialidad. Le roi et ses langues. Communication et impérialité*, 24-26 octobre 2018, Casa de Velázquez, Madrid.

<sup>36</sup> Sur la compréhension et la pratique active de l'italien par Louis XIV jeune et son frère, moins connue que celle en castillan, cfr. *Journal du voyage du cavalier Bernin en France par M. de Chantelou*, cur. L. Lalanne, Paris 1885, p. 133. Le voyage du Bernin en France a lieu en 1665.

tes<sup>37</sup>. Un Charles IV de Bohême (il est vrai empereur...) parle tchèque, allemand, latin, italien et français<sup>38</sup>, un Guillaume III d'Orange, un peu de tout. Les chroniqueurs mettent en avant certaines figures de roi de langues, comme Charles Quint (roi d'Espagne, mais très vite, empereur...), censé avoir vanté les caractéristiques des langues qui correspondaient à certains types d'action<sup>39</sup>, ou le roi de Sicile et empereur Frédéric II Hohenstaufen<sup>40</sup>,

<sup>37</sup> Dans son *Histoire de Charles XII* (première édition Paris, 1731), Voltaire fait souvent référence aux pratiques linguistiques du roi (1682-1718), en notant son utilisation abondante du latin et de l'allemand, mais aussi son refus de s'exprimer en français malgré sa connaissance passive, un fait qui avait intrigué les contemporains à l'époque où la prédominance de la langue de Racine dans les cours européennes était toujours plus nette. Les situations d'incommunication créées par la présence à sa cour d'ambassadeurs francophones non-latinophones sont une illustration du détrônement progressif du latin par le français comme langue internationale d'usage courant à l'échelle européenne dans les premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais aussi de la résistance du latin (encore parlé par de nombreux acteurs de la haute société, particulièrement en Europe centrale et septentrionale).

<sup>38</sup> Ces connaissances sont postulées d'après son propre témoignage, d'autant plus intéressant qu'il affirme avoir dû réapprendre le tchèque après son long séjour à la cour de France et en dehors de la Bohême. Cfr. *Vie de Charles IV de Luxembourg*, cur. J.-P. Monnet, J.-C. Schmitt, Paris 2010, p. 56: *Idioma quoque Boemicum ex toto oblivioni tradideramus, quod post redidicimus, ita ut loqueremur et intelligeremus ut alter Boemus. Ex divina autem gracia non solum Boemicum, sed Gallicum, Lombardicum, Teutonicum et Latinum ita loqui, scribere et legere scivimus, ut una lingua istarum sicut altera ad scribendum, legendum loquendum et intelligendum nobis erat apta.*

<sup>39</sup> Sur la fameuse anecdote, reprise jusqu'à nos jours, qui aurait vu Charles Quint dire qu'il parlait espagnol à Dieu, italien aux dames, français aux hommes et allemand aux chevaux, ou espagnol à Dieu, italien avec les amis, français pour flatter et allemand pour menacer, cfr. H. Weinrich, *Wege der Sprachkultur*, Stuttgart 1985, p. 191, note 12. Sur les pratiques linguistiques de Charles Quint en général, la perception qu'en eurent ses contemporains, leur évolution, et ses instructions à son fils au sujet de l'apprentissage des langues, cfr. G. Naegle, art. cit., pp. 270-271.

<sup>40</sup> Sur la question controversée des connaissances linguistiques de Frédéric II Hohenstaufen, cfr. F. Delle Donne, *La porte du savoir. Cultures à la cour de Frédéric II Hohenstaufen*, Grenoble 2021 (éd. or. Roma 2019), p. 123, 148 et *passim* pour la politique linguistique de la cour de Sicile sous son règne. Les connaissances approfondies qu'on lui prête en italien, français, allemand, occitan, latin, grec, hébreu et arabe, ne peuvent être prouvées

sans qu'il soit toujours facile de comprendre jusqu'à quelles points ces exaltations d'une polyglossie, dans ces deux derniers cas impériale, correspondent à une maîtrise effective. On peut ainsi douter que Frédéric II ait su à la fois l'arabe à un haut niveau et l'hébreu, comme le prétendent certaines annales: la compétence des lettrés de la cour a sans doute été rétroprojetée sur le souverain. Dans d'autres situations, la maîtrise linguistique est plus rarement mise en avant. Il en va ainsi pour les Capétiens directs et Valois. Les considérations ambiguës de Christine de Pisan sur la «latinité» de Charles V ne font pas de lui un roi de langues, même s'il est, à travers son programme de gestion de traductions scientifiques françaises, un roi savant<sup>41</sup>. Doit-on alors parler de politiques linguistiques de certaines cours, destinées à magnifier et à gérer un multilinguisme en fonction de la position particulière des royaumes dans un espace-temps donné? Les expériences de la cour de Sicile sous Frédéric II, avec la promotion d'un *volgare illustre* destiné à égaler l'occitan<sup>42</sup>, ou celles d'Alphonse X de Castille, cas fameux de souverain d'un royaume obsédé par l'impérialisation (il se considère lui-même empereur à partir de 1257) et soutenant une variété de roman bien précise, le castillan, tout en favorisant d'innombrables activités de traduction ou de polyglossie lettrée (du galégo-portugais à l'arabe, de l'hébreu au latin<sup>43</sup>), sont souvent avancées comme des exemples de promotion d'un multilinguisme orienté, où le mécénat littéraire et scientifique aurait reflété la gloire d'un souverain «dompteur de langues».

ou postulées avec une bonne marge de probabilité que pour les cinq premières langues, et semblent assez improbables en ce qui concerne l'hébreu.

<sup>41</sup> Sur cette question, je me permets de renvoyer à B. Grévin, *La première loi du royaume. L'acte de fixation de la majorité des rois de France de 1374*, Paris 2021, pp. 429-435.

<sup>42</sup> Cfr. Delle Donne, *La porte du savoir* cit., pp. 83-118. Le lien entre la construction d'un sicilien poétique et l'activité de la Magna curia de Frédéric II, ambigu si l'on examine l'ensemble de la production subsistante (dont une partie notable semble s'être réalisée en dehors de la *Magna Curia* de Frédéric II et de ses successeurs), est indéniable dans la mémoire des Italiens des générations suivantes, comme le prouvent les commentaires de Dante, qui associe étroitement le prestige de ce *volgare illustre* sicilien à la cour de Frédéric et de son fils Manfred. Cfr. *Le opere di Dante*, III, *De vulgari eloquentia*, ed. E. Fenzi, Roma 2012, I, XII [3], pp. 84-86.

<sup>43</sup> Cfr. *supra*, note 16.

Jusqu'à quel point ces expériences ont-elles toutefois correspondu à une volonté effective d'impérialisation?

Le castillan administratif et politique est ainsi «réglé» sous Ferdinand III et Alphonse X pour s'imposer comme la langue de communication interne dominante du royaume de Castille, comme c'est le cas à la même époque pour le portugais au Portugal, plus tard, en France, du français<sup>44</sup>. Il s'agit là de la promotion d'une langue administrative curiale dominante, correspondant à la réélaboration sous une forme prestigieuse et médiatisée de parlers diffusés au sein d'une large partie d'un royaume<sup>45</sup>, promotion qui renvoie au problème, situé à l'opposé théorique de l'impérialisation du langage, de l'équation idéologique entre une *lingua* et une *natio*. Le castillan aurait été utilisé comme langue de communication politique du royaume, parce qu'il était considéré comme le langage «naturel» de la majeure partie de ses habitants, tout comme le français, plus «clair» et accessible pour les populations du Nord et du centre de la France que le latin, tout comme le portugais, langue du Portugal, comme, plus tard, l'anglais en Angleterre... l'enchevêtrement des populations dans certaines parties de l'Europe centrale, comme la Hongrie, aurait empêché ou retardé un tel phénomène, précurseur de l'homogénéisation linguistique infiniment plus radicale des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles<sup>46</sup>.

Avec cette élaboration de langues administratives, politiques et curiales «proto-nationales», nous voilà en apparence revenus à la vieille vision téléologique de l'équivalence entre la langue pro-

<sup>44</sup> Sur la naissance du castillan de chancellerie, cfr. M. Castillo-Luch, *Tel fils tel père. Ferdinand III dans le processus de planification du castillan (Étude linguistique du Fuero juzgo)*, Mémoire inédit d'habilitation à diriger des recherches, Paris Sorbonne, 2011.

<sup>45</sup> Le royaume de Castille dans son extension de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle inclut à côté d'une part considérable de castillanophones des populations bascophones, et locutrices d'autres idiomes romans (galégo-portugais, asturo-léonais...), il est donc beaucoup moins homogène que celui du Portugal. Les deux royaumes contiennent par ailleurs des minorités musulmanes qui n'ont été que progressivement romanisées, et donc une proportion non négligeable d'arabophones à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>46</sup> Sur le multilinguisme dans la Hongrie médiévale, cfr. J. M. Bak, *A Kingdom of Many Languages. Linguistic Pluralism in Medieval Hungary*, in *Multilingualism in the middle Ages and Early modern Ages*, cur. A. Classen, Berlin-Boston 2016, pp. 165-176 (Fundamentals of medieval and early modern culture, 17).

to-nationale et le royaume, à l'opposé de la pensée impérialisante du «roi de langues». En fait, la recherche a accumulé assez d'éléments au cours de ces dernières décennies pour faire comprendre que le problème doit être repris sur des bases différentes, non téléologiques, mais faisant toute sa part à la réflexion sur les conceptualisations politiques et juridiques du langage au Moyen Âge et à l'époque moderne.

Les termes de *lingua* et de *natio* se révèlent ainsi souvent interchangeables, au bas Moyen Âge, voire encore à l'époque moderne, mais pas dans le sens pour nous intuitif ou une langue signifierait automatiquement une nation. L'invocation de la «langue» ne correspond en effet pas toujours à une réalité linguistique précise, ni même linguistique. Nous ne sommes pas encore arrivés à une perception parfaitement claire de ce que voulaient dire les hommes du XIII<sup>e</sup> ou du XIV<sup>e</sup> siècle en parlant de *lingua* dans le sens de *natio*, probablement parce que l'usage du terme était en fait ambigu. Quand Édouard III accuse dans une période latine fameuse Philippe IV le Bel de vouloir détruire la *lingua anglicana*, lors des guerres franco-anglaises des années 1290, il parle ainsi peut-être en fait plus des hommes peuplant le royaume d'Angleterre, de la *lingua* au sens de *natio*, que de la langue anglaise elle-même<sup>47</sup>. Avec l'ordre de Rhodes, puis de Malte, nous rencontrons un cas-limite dans l'usage de ce terme de *lingua*, quand les huit «langues» de l'ordre (Auvergne, Provence, France, Italie, Angleterre, Castille, Allemagne, Aragon) symbolisent au XVII<sup>e</sup> siècle des divisions territoriales européennes n'entretenant que des rapports très lointains, ou nuls, avec de véritables divisions linguistiques<sup>48</sup>. L'invocation de la *lingua* peut donc être détachée

<sup>47</sup> La lecture classique de cette source, assimilant le terme de *lingua* à une référence à l'anglais se retrouve après bien d'autre dans C. Fletcher, *Langue et nation en Angleterre à la fin du Moyen Âge*, «Revue Française d'Histoire des Idées politiques», 36 (2012), pp. 233-252. Pour un point de vue relativisant, voire niant cette équivalence à propos de la même source, cfr. J.-M. Moeglin, 'Détruire la langue anglaise'. *Philologie et histoire*, in *Amicorum societas. Mélanges offerts à François Dolbeau pour son 65<sup>e</sup> anniversaire*, cur. J. Elfassy, C. Lanéry, A.-M. Turcan-Verkerk, Firenze 2013, pp. 473-484.

<sup>48</sup> Sur l'organisation de l'ordre des Hospitaliers, puis de Malte, en «langues», sur une base géographique n'évoquant que d'assez loin une quelconque structuration proto-nationale fondée sur une communauté linguistique (selon le même principe que les divisions universitaires en na-

de la pensée linguistique. On devine pourtant souvent l'association tendancielle par les lettrés ou d'autres élites d'une variété linguistique précise à une *natio*, mais selon des modalités très différentes du binôme langue-nation romantique et contemporain pour les siècles qui nous concernent. Pour éviter tout anachronisme, il faut revisiter au cas par cas les narrations concernant l'avènement et la promotion (ou la décadence) de langues de prestige cultivées à fins de communications politique et/ou courtoise dans un espace institutionnel (royaume) ou géographique donné (Méditerranée, mer du Nord, Baltique, plaines est-européennes). Il s'agit en effet chaque fois de mesurer ce que la promotion de divers langages au rang de langue administrative (au sens large: politique, juridique), et/ou de langue courtoise (au sens large de langue de la cour, de langue des élites lettrées, nobles, urbaines...) a pu signifier par rapport à la construction d'ensembles étatiques ou paraétatiques au cours du bas Moyen Âge et de l'époque moderne. Si le concept médiéval et moderne de *natio* n'a que très peu à voir avec la nation de l'ère contemporaine, il est ainsi normal que la *natio* croate ou hongroise associe un certain type de bilinguisme ou de plurilinguisme souple latin/langues modernes à l'appartenance de sa classe dirigeante à une *natio*, pensée comme un corps d'élite aristocratique légitimant l'existence institutionnelle d'un espace étatique, ou légitimé par celui-ci. L'imbrication institutionnelle d'une *natio* dans une autre peut ainsi coïncider avec des phénomènes complexes de multilinguisme. Ainsi en va-t-il des Zrínyi/Zrinski, magnats croato-hongrois cultivant au XVII<sup>e</sup> siècle à la fois le latin, le hongrois et le croate, tout en se servant régulièrement de l'italien, parce qu'ils vivent dans un espace qui relève à la fois de la Couronne de Hon-

tions à Paris ou à Bologne au Moyen Âge), cfr. par exemple J.-M. Roger, *L'ordre de Malte et la gestion de ses biens en France du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle à la révolution*, «Flaran» 6 (1984), pp. 169-205, dont les commentaires à ce sujet montrent que la plupart des chercheurs modernistes rétroprojetent sur le Moyen Âge une logique linguistique sous-jacente à ces divisions qui est en fait loin d'exister. Les huit «langues» étaient en 1462 la Provence, la France, l'Italie, l'Angleterre, la Castille, l'Aragon, l'Allemagne, et l'Auvergne. Nous sommes ici dans un registre où «langue» évoque plus les usages traditionnels du terme «nation» qu'une quelconque référence linguistique.

grie, du *regnum Croatiae*, et des pays Habsbourg marqués par l'usage de l'allemand et de l'italien<sup>49</sup>.

Eu égard aux discussions actuelles sur le caractère plus ou moins étatique et unitaire de constructions politiques longtemps pensées comme des États, il semble donc normal de remettre en question l'existence de politiques linguistiques au sens moderne du terme. Si les ducs Valois de Bourgogne n'ont pas vraiment régné sur un État, mais plutôt sur un ensemble plus ou moins structuré de territoires, ont-ils véritablement possédé une telle politique<sup>50</sup>? L'effort de Dante pour penser l'italien en termes de langue aulique ne repose-t-il pas précisément sur la constatation de l'absence d'une cour italienne unifiée<sup>51</sup>? Et si les nouveaux empires océaniques, portugais ou espagnol, du XVI<sup>e</sup> siècle, sont des constructions politiques et idéologiques radicalement diffé-

<sup>49</sup> Nicolas Zrinyi (croate Nikola Zrinski, hongrois Zrínyi Miklós 1620-1664) est un fameux lettré et homme de guerre de cette grande famille essentiellement possessionnée en Croatie occidentale (*regnum Croatiae*), mais avec des biens non négligeables en Hongrie du Sud-Ouest (la Croatie, royaume dépendant de la Hongrie, était incluse dans le concept de *Corona Sancti Stephani*), et surtout connu pour ses œuvres hongroises, dont son poème épique sur la défense de Szigetvár glorifiant les exploits de son grand-père, l'un des monuments de la littérature hongroise d'époque moderne. Son frère cadet Pierre Zrinyi (croate Petar Zrinski, hongrois Zrínyi Péter, 1621-1671) traduisit l'épopée de son frère aîné en croate. Ces choix linguistiques semblent liés à la géographie de leurs possessions (Michel possède les terres hongroises des Zrinyi). L'étude de la vie et des activités d'écriture de ces familles montre un plurilinguisme faisant la part belle au latin, avec comme langues vernaculaires internationales dominantes l'italien et l'allemand, et comme langues vernaculaires locales le hongrois et le croate. La culture linguistique réelle transcende les frontières «nationales» symbolisées par les limites des *regna*; l'idéologie linguistique véhiculée par ces milieux de haute noblesse épouse en partie ces frontières en magnifiant une langue symbolique d'un espace (hongrois, croate), avec un effet performatif, quand ce symbolisme aboutit à des travaux d'écriture de grande ampleur. Cfr. sur à présent sur cette production en français Miklós Zrínyi, *La Zrinyade ou le Pêril de Sziget, épopée baroque du XVII<sup>e</sup> siècle*, cur. J.-L. Vallin, Villeneuve-d'Asq 2015.

<sup>50</sup> Pour une interrogation sur le caractère d'État de l'édifice dynastique bâti par les ducs de Bourgogne de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle à 1476, faisant la part belle à l'histoire de la communication (sous toutes ses formes), cfr. É. Lecuppre-Desjardin, *Le Royaume inachevé des ducs de Bourgogne (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris 2016.

<sup>51</sup> *De vulgari eloquentia* ed. cit., I, XVIII [2-5], pp. 128-131.

rentes des constructions coloniales du XIX<sup>e</sup> siècle, doit-on parler dans leurs cas d'une politique linguistique impériale, et comment faut-il l'apprécier pour donner leur juste poids aux tentatives de grammatisation des langues des territoires dominées (avec la traduction de textes latins classiques ou chrétiens dans différentes langues «indigènes», potentiellement dotées d'un statut local prestigieux, comme le quechua ou le nahuatl, dans les collèges jésuites), ou à l'utilisation conjointe des langues modernes européennes et du latin dans ces espaces<sup>52</sup>?

Le caractère «impérialisant» d'une culture linguistique médiévale ou moderne se juge sans doute en définitive par une multiplicité de critères, plutôt que par la reconstruction au forceps d'une idéologie linguistique dont nous n'avons pas toujours des traces univoques et qui risque, dans bien des cas, d'être «inventée» par le chercheur moderne à partir de ses propres idées. Le maintien du latin en position de force comme référence impériale n'a-t-il pas dépendu à la fois de son aspect de langue impériale héritée, de sa position de langue de la vérité catholique, et de son caractère de langue d'un droit civil d'abord considéré comme un droit impérial? La promotion administrative de l'allemand dans les possessions des Habsbourg, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, n'a-t-elle pas résulté d'un triple calcul ? Elle semble en effet avoir été liée aussi bien au nombre de colons et d'officiers allemands envoyés dans les espaces reconquis sur les Ottomans, qu'au statut de l'allemand, langue des élites urbaines dans l'ensemble de cet espace, ou qu'au prestige second que le haut-allemand s'était peu à peu taillé dans la Mitteleuropa comme «langue impériale», et comme langue de culture, alors même qu'il s'agissait d'administrer des espaces en grande partie situés en dehors de l'Empire<sup>53</sup>. Les

<sup>52</sup> Voir par exemple sur ces traductions savantes dans le contexte des premiers grands collèges ibériques d'Outre-Atlantique A. Laird, *A mirror for Mexican Princes: Reconsidering the Context and Latin Source for the Nahuatl Translation of Aesop's Fables*, in *Brief Forms in Medieval and Renaissance Hispanic Literature*, cur. B. Taylor, A. Coroleu, Cambridge 2017, pp. 132-167.

<sup>53</sup> Sur la politique linguistique de Marie-Thérèse et Joseph II dans les possessions Habsbourg en Europe centrale, particulièrement du point de vue de l'enseignement, cfr. U. Eder, «*Auf die mehrere Ausbreitung der deutschen Sprache soll fürgedacht werden*». *Deutsch als Fremd- und Zweitsprache im Unterrichtssystem der Donaumonarchie zur Regierungszeit Maria Theresias und Josephs II*,

tentatives d'impérialiser les langues «proto-nationales», en les latinisant lexicalement ou stylistiquement, ne furent-elles pas le résultat d'un mouvement sociolinguistique inévitable (dans la mesure où le latin était le modèle de toute grammatisation) autant que d'une volonté assumée? Et la gestion symbolique des polyglossies de cour, ou des enchevêtrements de langues sur les territoires des différents royaumes (gestion qui n'a pas toujours existé, et a rarement englobé tous les langages d'un espace monarchique donné), n'a-t-elle pas correspondu à une volonté de structurer de manière programmatique une polyglossie qui était de toute manière présente? Il faut sans doute réfléchir à l'intrication des politiques linguistiques réelles, et des miroirs idéologiques destinés à justifier des mouvements en partie seulement contrôlés, comme le fut la description d'une éducation linguistique idéale des princes de l'Empire dans la bulle d'or de 1356...

Le programme *Imperialiter* étant un programme d'expérimentation, il ne s'est pas agi durant la rencontre de Madrid dont ce livre est dérivé d'arriver à des conclusions, mais plutôt d'explorer des pistes. Il fallait examiner dans quelle mesure et jusqu'à quel point certaines manifestations linguistiques d'un long bas Moyen Âge ou d'une très longue première modernité (1100-1700/1790<sup>54</sup>) ont pu refléter une «impérialité seconde» dans les royaumes de la chrétienté. Il n'est toutefois pas sûr que la dimension impériale ait été dominante, voire présente, dans la majeure partie des tentatives d'apprivoiser ou de promouvoir des langues faites par les struc-

Innsbruck 2006 (Theorie und Praxis-Österreichische Beiträge zu Deutsch als Fremdsprache, 9, s. B), étude d'autant plus intéressante qu'elle montre les débuts de la transition, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, entre une gestion par le pouvoir de la communication s'intéressant relativement peu aux formes d'enseignement des langues vernaculaires, et une gestion moderne, annonciatrice des évolutions du XIX<sup>e</sup> siècle, planifiant cet enseignement (ici en contexte plurilingue extrêmement diversifié).

<sup>54</sup> Le programme «Imperialiter. Le gouvernement et la gloire de l'Empire à l'échelle des royaumes chrétiens (XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)» a pour limite théorique 1700, mais la prise en compte des cultures linguistiques conduit à reporter la limite de l'étude à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'association entre nationalisme et linguistique se cristallisant à l'époque de la Révolution française, créant ainsi une barrière nette entre l'avant et l'après 1789, au moins au niveau des idéologies linguistiques. L'inclusion de l'article de Benjamin Landais dans ce dossier souligne l'intérêt d'envisager les cultures linguistiques jusqu'à cette date avancée.

tures politiques des XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles royales, princières ou autres ayant vocation à entrer dans une logique d'«impérialité seconde». Au lecteur de se faire une opinion sur le degré d'impérialité, première ou seconde, de ces Babel linguistiques que furent la plupart des constructions politiques monarchiques du Moyen Âge et de l'époque moderne évoquées dans les pages qui vont suivre.